

AFFAIRE N° 8. - Virements de crédits au budget communal 1968.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'effectuer les virements de crédits suivants :

BUDGET de 1968

du Chapitre 901 - Article 2313-04 - Réfection trottoirs ..... 30 Fra  
au Chapitre 902 - Article 2303-16 - Travaux accessoires au  
réseau d'assainissement ..... 50 Fra

BUDGET de 1969

du Chapitre 906 - Article 214 - Acquisition de matériel ..... 1 000 000  
au Chapitre 906 - Article 2302-28 - Construction du marché  
couvert de Sainte Clotilde ... 1 000 000

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*M. Bousle 28 Avril 1969*  
*R. L. Profet*  
*Le Secrétaire Général*  
*M. P. Ph. Persler*  
*Pour copie certifiée conforme*  
*le Directeur des Affaires Financières*  
*M. J. Ch. Guyreau*